



---

## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

---

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 octobre 2017

---

Le Conseil communal a été d'avis de soutenir le projet de M. Joël Dubuis de réaliser une nouvelle étable à Derrière-Oure sur une parcelle située en zone agricole.

Le Conseil communal a pris formellement la décision de reporter d'une année la visite aux personnes nonagénaires, à savoir que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la visite se déroulera lorsque la personne atteindra ses 90ans révolus et non à l'entrée dans sa 90<sup>ème</sup> année.

Le Conseil communal a donné son accord pour la pose durant la période de l'Avent d'un sapin de Noël sur la place de la Maison de Commune.

Le Conseil communal a donné son accord pour poser au cimetière une plaque souvenir en l'honneur des époux Marcellin et Francine Dumoulin, disparus le 15 août 1942 dans le glacier de Tsanfleuron et retrouvés le 13 juillet 2017 car leur disparition fait partie de l'histoire saviésanne. Cette plaque serait posée sur le mur d'enceinte, à l'arrière du monument de leur fils, le père Eugène Dumoulin.

Le Conseil communal a décidé de soutenir les enfants et les jeunes qui optent pour le nouvel abonnement annuel, valable sur les trois domaines skiabiles d'Anzère, Nax et Ovronnaz. La participation communale qui correspond à la moitié du prix spécial fixé par Télé-Anzère se décline ainsi :

\* CHF 65.—pour les enfants de 6 ans à 15 ans

\* CHF 105.—pour les jeunes dès 16 ans jusqu'au 31 décembre de la 25<sup>ème</sup> année

soit des participations qui sont identiques à celles qui étaient versées pour l'abonnement Mosaic qui a été abandonné.

Le Conseil communal a validé les critères d'octroi d'aides aux manifestations, valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018

### **Critères d'attribution**

Pour être pris en considération, un projet doit :

- toucher au domaine social, sportif ou culturel,
- se dérouler exclusivement sur le territoire de la commune de Savièse,
- être organisé par une société, une association ou une fondation avec comme for légal Savièse,
- présenter une importance cantonale/régionale ou romande ou fédérale,
- disposer d'une couverture médiatique importante (journaux, radio, TV,...),
- disposer d'un budget minimum de 50'000.--,
- être une société à but non lucratif.

En raison d'un caractère particulièrement original, novateur ou typiquement régional d'un projet, il peut être renoncé à la prise en compte de l'un ou l'autre des critères ci-dessus, demeure réservée la décision du Conseil communal.

### **Montants et prestations alloués**

#### Manifestation à l'échelle communale

- pas de soutien, ni de participation et d'apéritif offert.

Manifestation à l'échelle cantonale ou régionale

- apéritif offert par la commune pour la partie officielle avec représentation de la commune.
- soutien dans la mesure du possible pour le parcage et la circulation.
- participation communale jusqu'à concurrence de maximum CHF 5'000.--.

Manifestation à l'échelle romande et fédérale

- apéritif offert par la commune pour la partie officielle avec représentation de la commune.
- soutien dans la mesure du possible pour le parcage et la circulation.
- participation communale jusqu'à concurrence de maximum CHF 10'000.--.

Ces critères ont pour but de soutenir des manifestations culturelles, sportives et à caractère social organisées par des sociétés, des fondations et des associations de la commune de Savièse qui apportent leur contribution, de manière évidente, à la notoriété et à la promotion de la commune.

Le Conseil communal a approuvé le dossier de MEP (mise à l'enquête publique) de l'étape 1 du projet du nouveau quartier de St-Germain centre.

Le Conseil communal a adjugé à l'ESR, la fourniture et la pose de l'éclairage pour la 2<sup>ème</sup> étape du tronçon de la rue de la Combettaz réaménagée.

Le Conseil communal a approuvé le budget établi par le bureau Ribl pour la mise en œuvre de la conduite pression dans le tunnel du Prabé pour un montant de CHF 4 mio TTC. Dans ce devis est compris le remplacement du système de pompage, mandat attribué à Lizerne et Morge SA.

Une réalisation en deux temps est planifiée pour la zone 30 km/h Prinzières-Mouresses – mise en zone 30 km/h de la route des Mouresses (avec signalisation provisoire sur la route de la Place Chaude) dans un premier temps puis de la route de Prinzières dans un second temps. Une mise à l'enquête sera également publiée pour une zone 30 km/h à la rue du Stade, à St-Germain.

Pour l'aménagement de la zone de détente et de sports de Oure, avec une première étape dont le coût avoisinera CHF 5,2 mio et une deuxième étape estimée à CHF 2.8 mio, le montant total dépassera le crédit d'engagement de CHF 7 mio approuvé par l'assemblée primaire le 14 décembre 2015. Aussi, le Conseil communal a décidé de soumettre à l'acceptation de l'assemblée primaire du 18 décembre prochain un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1 mio.

L'étude pour le remplacement de la chaufferie située au centre scolaire de Moréchon alimentant l'ensemble des bâtiments scolaires ainsi que la halle des fêtes a été adjugée au bureau d'études techniques Bética SA.

Le Conseil communal a confirmé la décision prise en 2012, à savoir de ne pas accepter sur son territoire la pratique de l'airsoft, la forêt n'étant pas un lieu approprié.

Le Conseil communal a accepté de renoncer au remboursement des subventions versées en trop au CMS du Coteau pour les années 2014-2015 et porter ces montants au bilan dudit centre en qualité de « prêt sans intérêt »,

Le Conseil communal a validé la candidature de M. Christophe Beney, domicilié à Ayent, comme responsable du CMS du Coteau, en remplacement de Mme Nicole Blanc qui a fait valoir son droit à la retraite.